

LE SÉNAT

AUJOURD'HUI



Introduction

Vous êtes au Palais du Luxembourg, siège du Sénat.

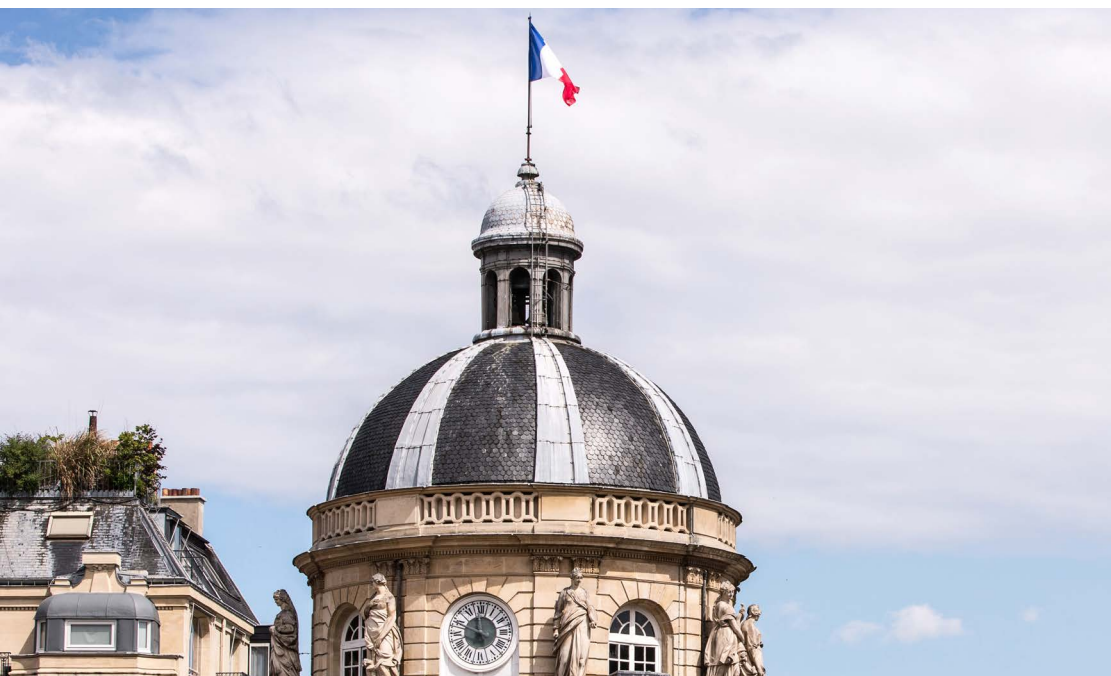
Le Sénat est l'une des deux chambres qui composent le Parlement.

Ce bâtiment, dont la première pierre a été posée en 1615 par Marie de Médicis, fut une demeure royale, une prison révolutionnaire, puis le siège du pouvoir exécutif brièvement après la Révolution. Il accueille le Sénat de la République depuis 1879.

Nous vous souhaitons une agréable visite. →



Accéder au site du Sénat
en flashant le QR code
ou en suivant ce lien :
www.senat.fr



Sommaire

PRÉSENTATION

Le Palais du Luxembourg	4
Les missions du Sénat	6

LES SÉNATEURS

Comment les sénateurs sont-ils élus ?	8
Qui sont les sénateurs ?	10
Quels sont les moyens mis à la disposition des sénateurs ?	12
Le rôle du Président du Sénat	14

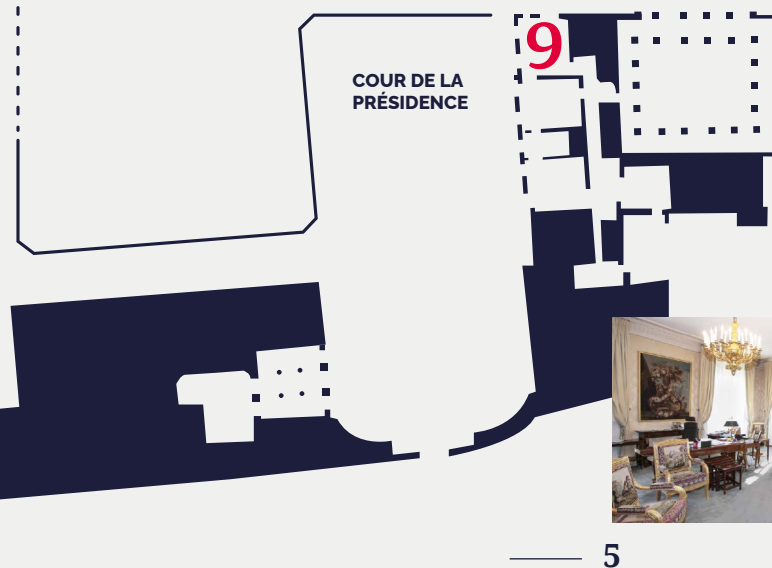
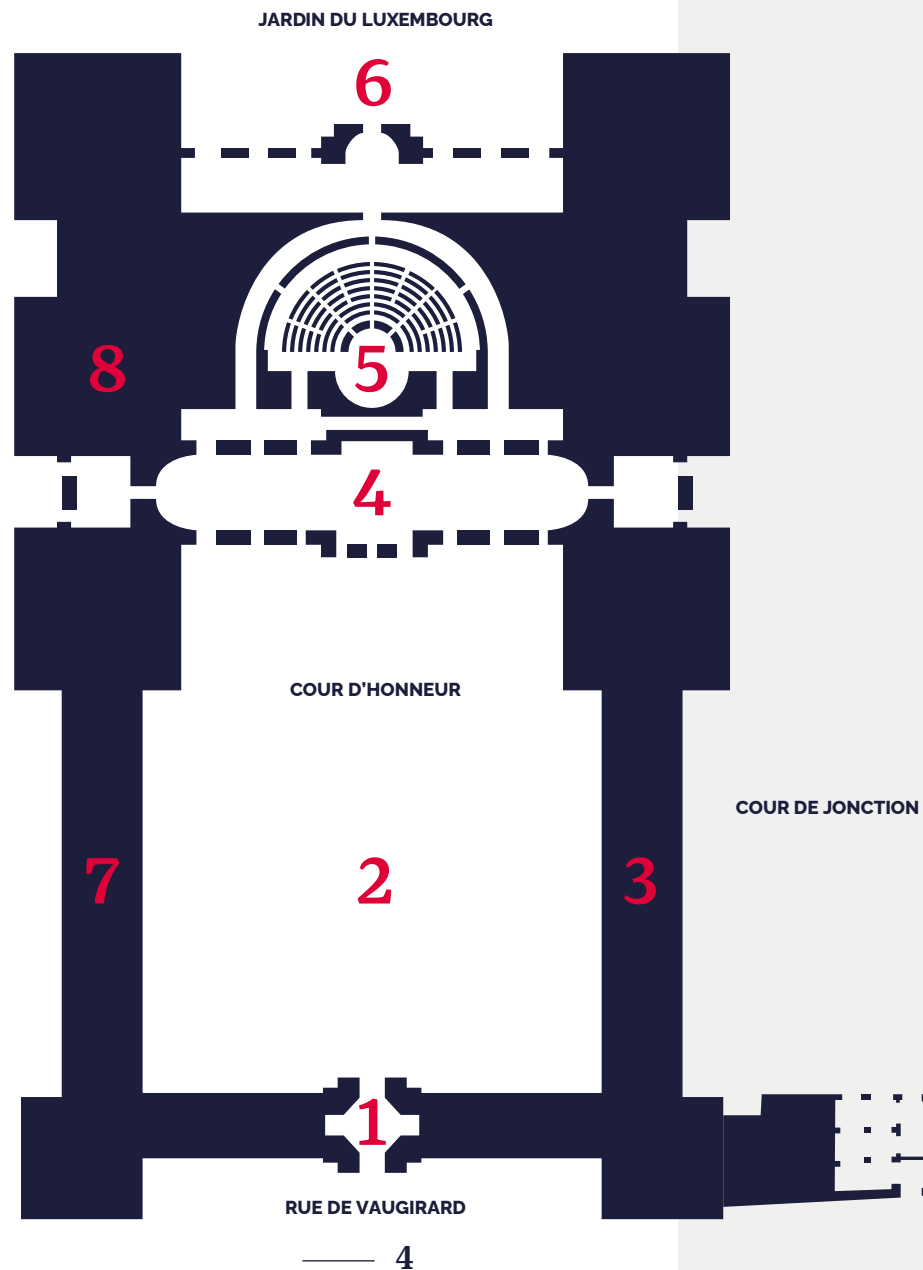
LE FONCTIONNEMENT DU SÉNAT

La séance publique	16
Le travail en commission	20
Le processus législatif en bref	22
Le contrôle du Gouvernement	24

HISTOIRE ET GLOSSAIRE

Le Sénat dans l'Histoire	26
Les mots du Sénat	28

Le Palais du Luxembourg



Les missions du Sénat

Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et évaluent les politiques publiques. Ils peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête...) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions. À la différence de l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la Présidence de la République.

348 sénateurs siègent
au Sénat

**En vertu de l'article 24 alinéa 4
de la Constitution, le Sénat
« assure la représentation
des collectivités territoriales
de la République ».**



Comment les sénateurs sont-ils élus ?

Le Sénat est le représentant des collectivités de l'hexagone et d'outre-mer ainsi que des Français établis hors de France.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 162 000 « grands électeurs » représentant notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

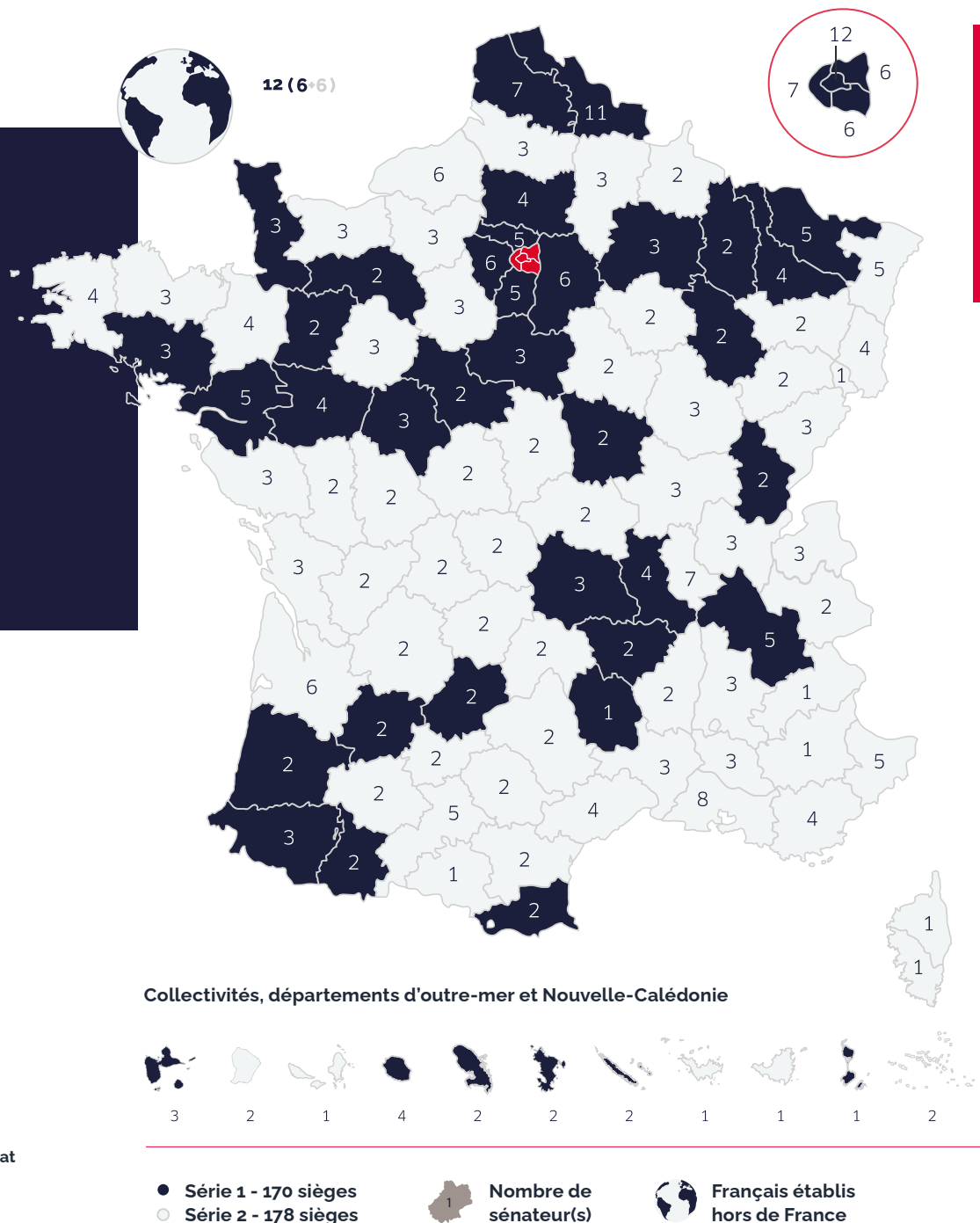
Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population : 1 sénateur pour la Lozère, 5 dans le Bas-Rhin et 12 à Paris. Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. La série 1, qui comporte 170 sièges, a été renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2023.

Les deux modes de scrutin

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus).

24 L'âge minimum requis pour pouvoir se présenter aux élections sénatoriales est de 24 ans.

6 Les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans. Le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans.



Qui sont les sénateurs ?

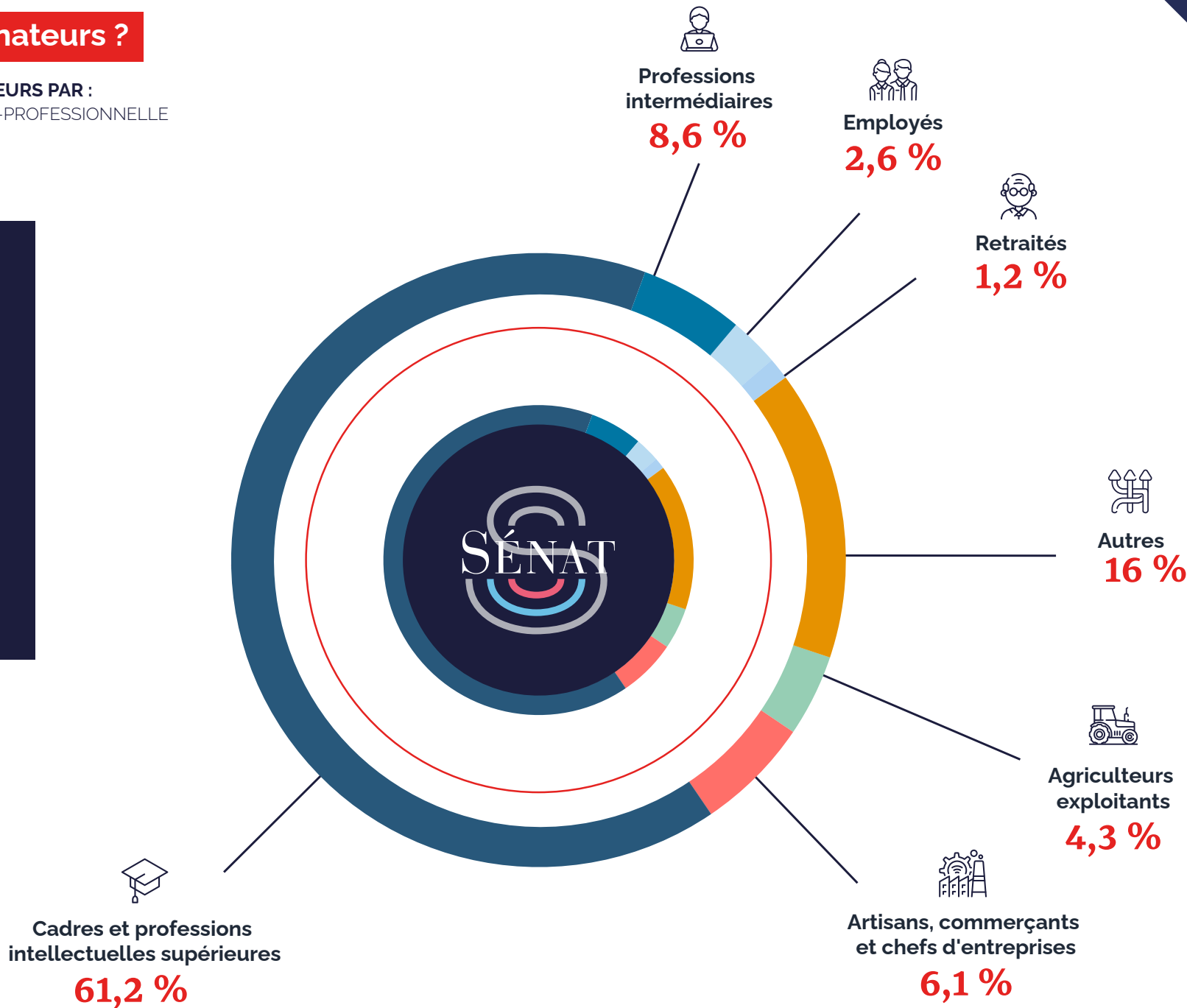
RÉPARTITION DES SÉNATEURS PAR :
SEXE ET CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
(AU 14 OCTOBRE 2025)

Femmes
38 %

Hommes
62 %

61 ans
Âge moyen
des sénateurs

31 ans
Âge de la plus
jeune sénatrice



Quels sont les moyens mis à la disposition des sénateurs ?

Les moyens mis à disposition

Chaque sénateur dispose d'un bureau dans l'enceinte du Palais du Luxembourg ou à proximité. Près de 1 200 fonctionnaires et contractuels assistent les sénateurs dans l'exercice de leur mandat. Les sénateurs disposent d'un crédit de 8 827, 40 € (au 1^{er} juillet 2023) pour la rémunération brute de base de leur équipe, qui peut comprendre un maximum de cinq salariés.

Les sénateurs, qu'ils soient élus de l'hexagone, d'outre-mer ou représentant les Français établis hors de France, bénéficient de la prise en charge de leurs déplacements en transports publics entre Paris et leur département. Ils ont en effet à gérer une permanence parlementaire dans leur circonscription.

5€ **Coût du Sénat par an et par Français**

Pour accomplir leur mandat dans de bonnes conditions, les sénateurs disposent de moyens qui leur sont accordés par l'institution.



Les comptes du Sénat sont-ils contrôlés ? Inutile, le Sénat ? Rendez-vous sur notre site Infox Sénat ! <https://infox.senat.fr>



Dispositif de retenues financières

Depuis le 1^{er} octobre 2015, un dispositif de retenues financières est appliqué à l'égard des sénateurs n'atteignant pas les seuils de présence fixés par le Règlement (article 23 *bis*).

Les indemnités

Au 1^{er} janvier 2024, un sénateur perçoit une indemnité parlementaire de 5931,95 € brut par mois, et une indemnité de résidence de 177,96 € brut par mois*. Il touche également une indemnité de fonction de 1527,48 € brut.

Par ailleurs, un sénateur ne peut cumuler son indemnité parlementaire et les indemnités afférentes à d'autres mandats électifs que dans la limite d'une fois et demie le montant brut de l'indemnité parlementaire de base.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2018**, la prise en charge des frais de mandat des sénateurs repose sur un système dual qui distingue les prises en charge directes (frais de transport, affranchissement, taxis parisiens, téléphonie) et les prises en charge assurées au moyen d'avances versées aux sénateurs (6 600 € par mois pour l'avance générale). L'ensemble des dépenses doit être justifié et rapproché du montant des avances versées. Le solde est reversé au Sénat. Ce rapprochement et ce reversement s'opèrent à la fin de chaque année.

* En vertu de la loi de finances rectificative pour 1992, l'indemnité parlementaire de base ainsi que l'indemnité de résidence sont imposables à l'impôt sur le revenu

** En application de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017, les sénateurs doivent justifier leurs frais de mandat.

Le Président du Sénat joue un rôle fondamental dans la vie de cette institution

Il préside en outre deux organes essentiels : **le Bureau du Sénat*** et la **Conférence des Présidents***. Il dispose de prérogatives constitutionnelles majeures. Il exerce un pouvoir de nomination et peut saisir le Conseil constitutionnel si des dispositions des lois votées ou des traités lui paraissent contraires à la Constitution.

Il exerce provisoirement les fonctions de Président de la République en cas de vacance ou d'empêchement de celui-ci. Ainsi, le Président du Sénat est parfois présenté comme le 2^e personnage de la République.

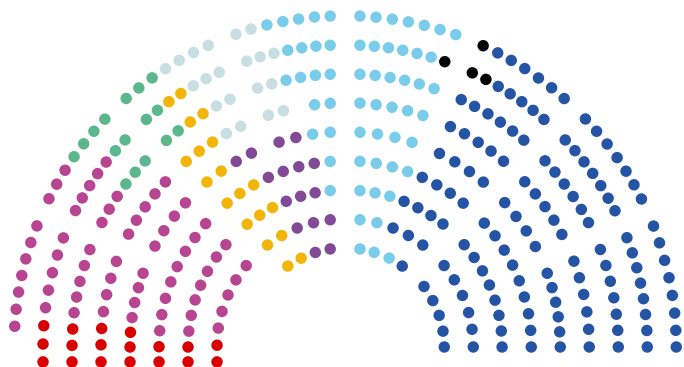
* Voir glossaire page 28



En séance publique, dans l'hémicycle, les sénateurs débattent, votent et contrôlent le Gouvernement

Les sénateurs prennent position sur les grandes orientations de chaque texte puis l'examinent en détail, article par article. Ils le modifient en déposant des amendements*. Les ministres doivent répondre aux questions des sénateurs au cours de séances spécifiques.

Répartition des groupes politiques dans l'hémicycle
(en nombre de sièges - octobre 2025) :



- Groupe Les Républicains (130 sièges)
- Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (65 sièges)
- Groupe Union Centriste (59 sièges)
- Groupe les Indépendants - République et Territoires (20 sièges)
- Groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (19 sièges)
- Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky (18 sièges)
- Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (17 sièges)
- Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (16 sièges)
- Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (4 sièges)

Au cours de la session parlementaire 2024-2025

56

textes de loi adoptés
(hors conventions
internationales)

98 %

des textes adoptés après
accord entre les deux chambres

13 045

amendements déposés

3 519

amendements adoptés
en commission et en séance

Une séance publique dans l'hémicycle

Le président de la séance

Le Président du Sénat, ou l'un des huit vice-présidents, dirige les débats.

L'orateur

s'exprime à la tribune. Il peut aussi utiliser les micros dans les travées.

Les sénateurs

sont placés dans l'hémicycle par groupe politique.

Le Gouvernement

Il est représenté par le ministre en charge du dossier.

La commission

Un rapporteur, désigné en son sein, est chargé de défendre la position de la commission auprès de ses collègues.



Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes

Avant la séance publique, les textes sont d'abord examinés par la commission compétente sur le sujet.

Au sein de la commission, les sénateurs désignent pour chaque texte un rapporteur. C'est lui qui analyse le texte et fait des propositions : supprimer, ajouter ou modifier un article par exemple.

Les commissions organisent régulièrement des auditions de ministres, de responsables publics, d'ambassadeurs, de ministres de gouvernements étrangers, de commissaires européens, de représentants de la société civile ou du secteur privé. Par ailleurs, la commission des affaires européennes a un rôle d'information et de contrôle sur les activités européennes.

LES 8 COMMISSIONS (dont 7 permanentes)



Affaires économiques



Affaires étrangères,
défense et forces armées



Affaires sociales



Lois



Culture, éducation,
communication et sport



Aménagement du territoire
et développement durable



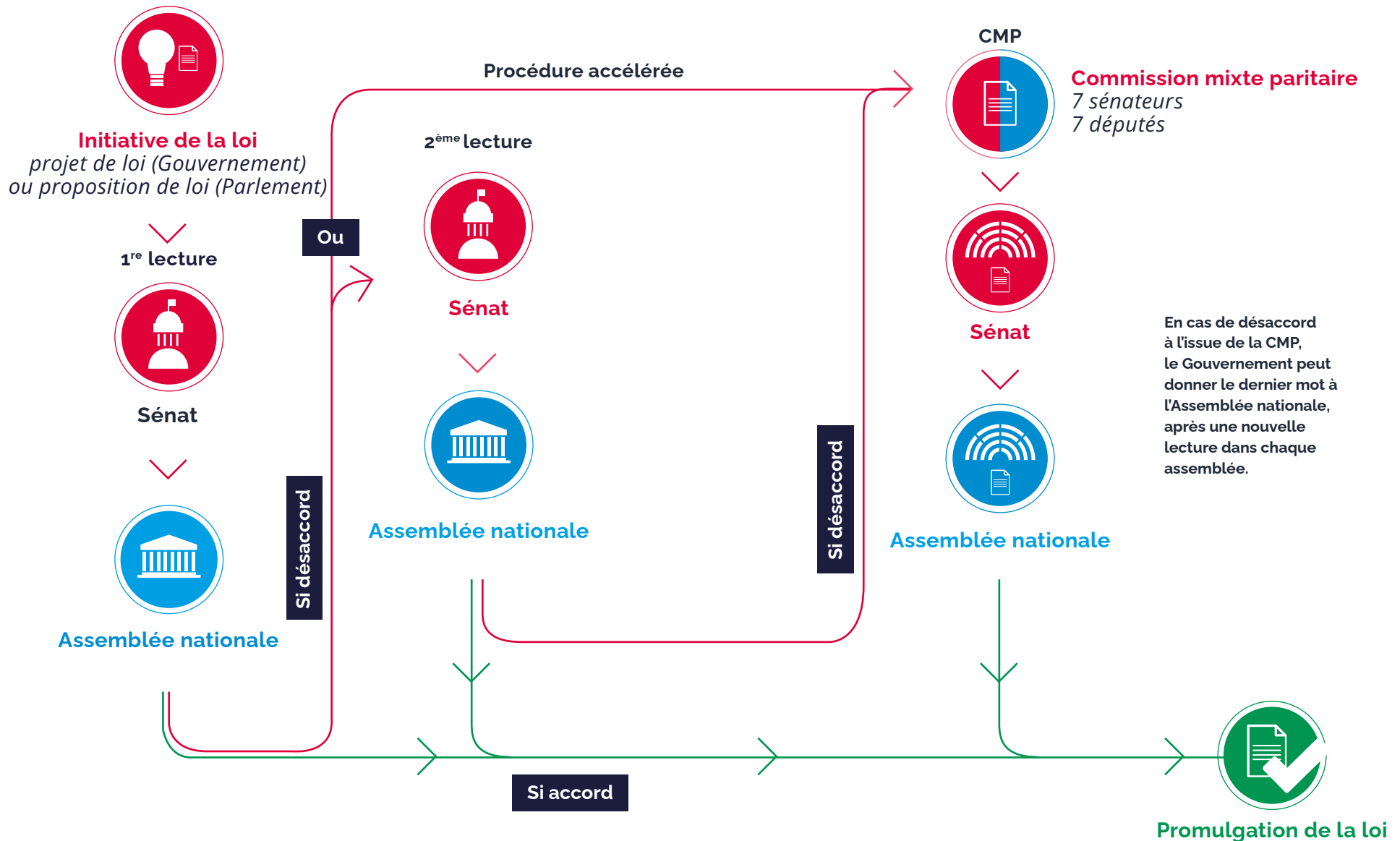
Finances



Affaires européennes

Le processus législatif en bref

Pour qu'un texte devienne une loi, il doit le plus souvent être examiné par les parlementaires à plusieurs reprises : c'est la navette parlementaire.





Le contrôle s'exerce sur le Gouvernement en séance publique et, de façon permanente, par le travail des commissions et des délégations. Les actions de contrôle prennent aussi la forme de questions, commissions d'enquête, missions d'information, auditions et débats.

Les questions d'actualité au Gouvernement

L'ordre du jour du Sénat comporte, une fois par semaine (le mercredi), des questions au Gouvernement en liaison avec l'actualité. Chaque sénateur intervenant dispose d'un temps de parole fixé par la Conférence des Présidents, comprenant sa réplique éventuelle au Gouvernement.

Les questions orales

Elles sont posées en séance publique le mardi matin généralement, une fois par mois.

Les questions écrites

Un sénateur peut en adresser à chaque ministre, qui dispose de deux mois pour y répondre.

Les commissions d'enquête et les missions communes d'information

Elles permettent d'étudier un sujet particulier de manière approfondie et de proposer des réformes.

Le contrôle budgétaire

Les membres de la commission des finances et de la commission des affaires sociales peuvent se déplacer pour faire des contrôles « sur pièces et sur place ». Cette prérogative peut être accordée à d'autres sénateurs sur décision du Sénat.

Délégations et office

6 délégations sont chargées de suivre l'activité d'un secteur particulier (collectivités territoriales, droits des femmes, outre-mer, prospective, renseignement, entreprises). L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, organe commun aux deux assemblées, est chargé d'une mission d'expertise et d'information.

Au cours de l'année
parlementaire
2024 - 2025

126

rapports d'information
ou d'enquête

153

heures consacrées
au contrôle en séance

6 040

questions écrites déposées

30

séances de questions d'actualité
au Gouvernement (QAG)

Le Sénat dans l'Histoire



Costume de Pair de France



1879 - Retour du Sénat à Paris

1795 / 1799

Le Conseil des Anciens
de la Constitution de l'An III

1799/1814

Le Sénat du Consulat
et de l'Empire

1814/1830

La Chambre des Pairs
de la Restauration

1830/1848

La Chambre des Pairs
de la Monarchie
de Juillet

1852/1870

Le Sénat du
Second Empire

1875

Le Sénat à Versailles

1875/1940

Le Sénat de la
III^e République

1944/1945

L'Assemblée consultative
provisoire

1946/1958

Le Conseil
de la République

Depuis 1958

Le Sénat de la
V^e République

2003

Réduction du mandat des
sénateurs de 9 à 6 ans

1795

Début du bicamérisme
en France : le Conseil des
Anciens siège aux Tuileries



Séance du Sénat impérial

1836/1841

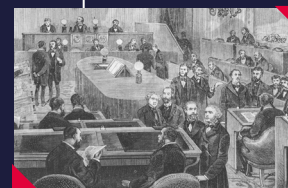
Construction de
l'actuel hémicycle

1848

La II^e République
est monocamérale



Chambre des Pairs réunie en Haute Cour



La préfecture de la Seine et
le conseil municipal de Paris
siègent au Palais du Luxembourg

1940

Ajournement
du Sénat à Vichy

1959

Premières élections du
Sénat de la V^e République

1946

Échec du référendum
sur le projet de Constitution
du 19 avril 1946 proposant
un régime monocaméral

1969

Échec du référendum
sur le projet de loi proposant
la création de régions
et la réforme du Sénat

1948

Les conseillers de la République
reprennent le titre de « sénateurs »



1859 - Incendie dans l'hémicycle

Les mots du Sénat

Amendement

Une proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de loi.

Bicamérisme

Organisation du Parlement en deux assemblées distinctes.

Bureau du Sénat

Il dirige le Sénat et comprend, outre le Président du Sénat, les 8 vice-présidents qui conduisent les séances, les 3 questeurs qui gèrent les finances et les 14 secrétaires qui veillent à la régularité des scrutins.

Comité de déontologie

Instance consultative placée auprès du Bureau et du Président du Sénat, le Comité est compétent pour délivrer des avis sur toute question d'éthique concernant les conditions d'exercice du mandat des sénateurs et le fonctionnement du Sénat et peut se voir communiquer les déclarations d'intérêts et d'activités, déclarations de cadeaux, dons et avantages en nature, etc.

Commission mixte paritaire

Composée de 7 sénateurs et de 7 députés, elle a pour mission d'aboutir à l'accord des deux assemblées sur un texte commun.

Conférence des Présidents

Composée du Président du Sénat, des vice-présidents, des présidents des groupes politiques, des présidents des commissions ainsi que des deux rapporteurs généraux, elle fixe, en présence du ministre des relations avec le Parlement, le programme de travail des séances plénières du Sénat.

Groupe politique

Les sénateurs se répartissent par affinités politiques dans des groupes qui doivent comprendre au minimum 10 membres. Un sénateur peut être membre d'un groupe, lui être apparenté, ou lui être simplement rattaché administrativement.

Immunité parlementaire

Pour protéger leur indépendance, les sénateurs bénéficient d'une immunité leur permettant de s'exprimer en totale liberté dans l'exercice de leurs fonctions et ne peuvent faire l'objet d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté sans l'accord préalable du Bureau du Sénat.

Navette

C'est l'examen successif par le Sénat et l'Assemblée nationale de tout projet ou proposition de loi en vue de parvenir à un accord sur chaque article (article 45, alinéa 1 de la Constitution).

Questeurs

Les 3 questeurs sont les sénateurs qui ont la charge de l'administration et des finances du Sénat.

Rapporteur général

Les rapporteurs généraux de la commission des finances et de la commission des affaires sociales ont des pouvoirs étendus pour contrôler le Gouvernement et les administrations publiques.

Vote solennel

Lors du vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, la Conférence des Présidents peut décider l'organisation d'un scrutin public solennel en salle des Conférences.



Suivre le Sénat

Instagram 

[senat_fr - jardinduluxembourg_](#)

LinkedIn 

www.linkedin.com/company/senat

X - Twitter 

[@Senat](#) - [@Senat_Direct](#) - [@JardinLuco](#)

TikTok 

www.tiktok.com/@senat_fr

YouTube 

www.youtube.com/senat

Facebook 

www.facebook.com/senat.fr



La newsletter Sénat Hebdo

Retrouver les abonnements et newsletters du Sénat en flashant le QR code ou en suivant ce lien :

www.senat.fr/les-abonnements-du-senat.html



Les vidéos du Sénat

Suivre les séances et les auditions et découvrir nos reportages et vidéos pédagogiques en flashant le QR Code ou en suivant ce lien :

videos.senat.fr

Assister aux séances dans l'hémicycle

Les débats du Sénat, qui se tiennent le plus souvent du mardi au jeudi, sont ouverts au public. Les personnes souhaitant y assister doivent obtenir une invitation d'une sénatrice ou d'un sénateur. Munies de ce billet d'invitation et d'une carte d'identité, elles doivent ensuite se présenter à l'accueil du Sénat au 15 *ter*, rue de Vaugirard à Paris. L'accès à la séance est assuré dans la limite des places disponibles.

Visiter le Palais du Luxembourg

À la demande des sénatrices et des sénateurs, des visites collectives du Palais du Luxembourg peuvent être organisées pour des groupes n'excédant pas quarante-cinq personnes. La conduite des visites est assurée par les agents de la direction de l'Accueil et de la Sécurité. Vous pouvez également nous rendre visite lors des Journées européennes du patrimoine.



L'audiothèque du Sénat

Écouter les podcasts et les lectures du Sénat en flashant le QR code ou en suivant ce lien : audio.senat.fr

**PUBLIC
SÉNAT**

Chaîne parlementaire et politique
www.publicsenat.fr

212 000
visiteurs en 2024



Le Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris Cedex 06
+33 (0)1 42 34 20 00

senat.fr



OCTOBRE 2025